

Décision

Générale

colonial

Décision n° 737 concernant les Services Etat.

n° 737

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mai 1966

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro

1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Kamel Galeb Obsie, l'autorisation préalable de surélever au premier étage de son immeuble, sis place Rimbaud, trois logements de trois chambres et un logement d'une chambre sur le titre foncier n° 178. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.